

CHARTRE DOCUMENTAIRE

PRÉAMBULE

La charte documentaire énonce les grands principes de la politique documentaire du Service Commun de Documentation (SCD) de l'Université Rennes 2, en rapport avec ses missions et ses publics.

Elle répond à plusieurs objectifs :

- ▶ fixer les axes principaux de la politique documentaire de l'établissement, en lien avec les orientations de l'université en matière d'enseignement et de recherche ;
- ▶ définir les lignes directrices pour l'acquisition, la gestion, la communication et la conservation des collections en respectant la cohérence des collections existantes et des besoins identifiés ;
- ▶ rendre lisible la politique documentaire, en offrant un outil de référence aux usagers comme aux personnels chargés des collections ;
- ▶ préciser les critères et les modalités d'évaluation des collections.

Elle est présentée et votée en Conseil documentaire.

SOMMAIRE

Préambule < **02**

04 > CHAPITRE 1 • Missions du SCD

CHAPITRE 2 • Publics et réseaux < **06**

08 > CHAPITRE 3 • Les collections courantes

CHAPITRE 4 • Les Fonds spéciaux < **16**

19 > CHAPITRE 5 • Évaluation des collections

MISSIONS ET DÉCRET

Les missions du SCD s'inscrivent dans un contexte législatif national¹ :

- «1. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'université, coordonner les moyens correspondants et évaluer les services offerts aux usagers ;
2. Accueillir les usagers et les personnels exerçant leurs activités dans l'université, ainsi que tout autre public dans des conditions précisées par le conseil d'administration de l'université, et organiser les espaces de travail et de consultation ;
3. Acquérir, signaler, gérer et communiquer les documents et ressources d'informations sur tout support ;
4. Développer les ressources documentaires numériques, contribuer à leur production et favoriser leur usage; participer au développement de l'information scientifique et technique notamment par la production, le signalement et la diffusion de documents numériques ;
5. Participer, à l'intention des utilisateurs, à la recherche sur ces différentes ressources ainsi qu'aux activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'université, ou des établissements contractants ;
6. Favoriser par l'action documentaire et l'adaptation des services toute initiative dans le domaine de la formation initiale et continue et de la recherche ;
7. Coopérer avec les bibliothèques qui concourent aux mêmes objectifs, quels que soient leurs statuts, notamment par la participation à des catalogues collectifs ;
8. Former les utilisateurs à un emploi aussi large que possible des techniques nouvelles d'accès à l'information scientifique et technique.»

¹ Décret n° 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs

DESCRIPTION DU SCD

Le SCD de l'université Rennes 2 constitue et met à disposition de ses usagers des collections pluridisciplinaires imprimées et en ligne, et conserve des fonds patrimoniaux ainsi que certains documents identifiés.

Le Service Commun se déploie dans sept bibliothèques intégrées :

- Bibliothèque Universitaire Centrale
- Bibliothèque de l'Espace des langues
- Bibliothèque d'Arts Lettres Communication Charles Foulon
- Bibliothèque de Musique
- Bibliothèque de Sciences Humaines
- Bibliothèques de Sciences Sociales
- Bibliothèque de Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)

Il compte également des bibliothèques associées :

- Bibliothèque du campus Mazier à Saint-Brieuc, en collaboration avec l'Université de Rennes
- Bibliothèque François Lebrun
- Bibliothèque du Laboratoire Archéologie et Histoire Merlat (LAHM),
- Bibliothèque du Centre de Formation aux Carrières des Bibliothèques (CFCB) Bretagne-Pays de la Loire
- Archives de la critique d'art (ACA)

DESCRIPTION DES PUBLICS DESSERVIS

Le public cible des bibliothèques universitaires est composé essentiellement par :

- ▶ les étudiants inscrits à l'université, en présentiel ou à distance ;
- ▶ les enseignants et enseignants-chercheurs de l'université ;
- ▶ les personnels de l'université ;
- ▶ les publics de certains services de formation à liens contractuels.

Autres publics potentiels du SCD :

- ▶ les étudiants de l'Université de Rennes et ses établissements composantes, et autres établissements universitaires de la région selon les conditions d'inscription en vigueur ;
- ▶ les personnels de ces mêmes établissements ;
- ▶ les personnels et étudiants relevant d'un établissement ayant contracté une convention documentaire avec l'université ;
- ▶ toute personne en tant que lecteur extérieur, à titre payant ou gratuit pour certains bénéficiaires.

MODALITÉS D'ACCÈS

Les bibliothèques proposent gratuitement la consultation sur place des collections imprimées dans l'ensemble des bibliothèques intégrées et associées. Le prêt des documents est soumis à inscription.

Les personnes extérieures qui s'acquittent d'un droit d'inscription (lecteurs extérieurs) peuvent bénéficier du prêt de documents.

L'accès aux ressources en ligne acquises par le SCD est possible, selon les modalités techniques en vigueur, sur place en fonction des clauses contractuelles et à distance pour la communauté universitaire de Rennes 2. Les ressources électroniques en open access sont librement consultables.

LES RÉSEAUX

Le SCD est membre de plusieurs réseaux.

LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE BRETAGNE

- le réseau **Bretania**, portail des cultures de Bretagne, piloté par la région.
- le réseau des bibliothèques de l'enseignement supérieur situées sur le territoire breton et l'Université de Rennes et ses établissements composantes. Il permet aux bibliothèques de coopérer :
 - en coordonnant l'acquisition de certaines ressources numériques et imprimées ;
 - en gérant des actions de formation continue pour l'ensemble des personnels des SCD.

LE RÉSEAU NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE (ESR)

Les bibliothèques de l'ESR travaillent en réseau et partagent un certain nombre de compétences et d'activités, sous la coordination de l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES). Celle-ci met notamment à disposition le catalogue partagé des BU - le Sudoc - et des outils nationaux de signalement des thèses.

Le consortium COUPERIN est un autre levier du travail en réseau des bibliothèques, pour la négociation et l'expertise des ressources documentaires électroniques.

L'offre de ressources en ligne du SCD s'inscrit en complémentarité avec celle des grands organismes de recherche français (CNRS, INRAE, etc.) et bénéficie des licences nationales souscrites dans le cadre de l'investissement d'avenir ISTEEX et des projets Collex/Persée.

Le SCD bénéficie aussi des ressources mises à disposition dans le cadre de programmes éditoriaux (OpenEdition, Episciences, pépinières de revues, Hal, Recherche Data Gouv).

AUTRES RÉSEAUX

Le SCD a développé un partenariat avec la Bibliothèque nationale de France pour le signalement de sa bibliothèque numérique dans Gallica.

Il est partenaire de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA), qui met à disposition de la communauté universitaire des postes de consultation multimédia donnant accès à une grande partie des ressources de l'INA et du Centre National du Cinéma (CNC).

LES GRANDS PRINCIPES

Les bibliothèques de l'université offrent en priorité à leurs publics des collections actualisées et pluralistes dans leurs domaines de spécialité, sans prétendre à l'encyclopédisme.

- ▶ une documentation destinée aux étudiants et enseignants, composée d'ouvrages de référence, de manuels universitaires, de corpus d'auteurs et de commentaires critiques ainsi que de diverses ressources utiles aux enseignements (bandes dessinées, DVD, disques et partitions, cartes, ressources destinées à l'apprentissage des langues, tests), à l'orientation et à l'insertion professionnelle, à la vie étudiante ;
- ▶ des revues scientifiques, de la presse et des magazines ;
- ▶ des bases de données disciplinaires ou pluridisciplinaires ;
- ▶ des documents utiles pour la préparation des concours de l'enseignement (CAPES, CAPEPS et Agrégation), ainsi qu'aux autres concours préparés à l'université ; la formation initiale et continue de l'université : DAEU, DU, CIREFE, etc. ; la recherche portée par l'université et ses laboratoires ; les travaux scientifiques de l'université.

Les orientations documentaires doivent tenir compte :

- ▶ de la carte de l'enseignement supérieur national et du site rennais ;
- ▶ d'une politique de conservation partagée (locale, régionale ou nationale) ;
- ▶ de la concertation avec le SCD de l'université de Rennes ou avec d'autres acteurs locaux (bibliothèques de lecture publique, les Champs libres, centres de documentation, organismes de recherche) dans un souci de partage des compétences, de pertinence et d'économie d'achat ;
- ▶ de l'offre éditoriale et des ressources en ligne accessibles librement.

Le budget du SCD, attribué par l'université, est voté en Conseil documentaire chaque année.

SUPPORTS

Les bibliothèques de l'université proposent des collections multisupports : livres imprimés et en ligne, périodiques imprimés et en ligne, ressources audiovisuelles, CD audio, cartes, tests de psychologie, jeux, etc.

LANGUES

Les documents acquis sont pour la plupart en langue française, sauf dans les domaines relevant de la recherche (langue anglaise majoritaire), de l'enseignement des langues et des littératures, et sauf demandes spécifiques des usagers.



ORGANISATION DES COLLECTIONS COURANTES

La BU centrale doit répondre aux besoins documentaires de tous les publics.

Elle offre :

- ▶ des collections disciplinaires et transversales tous supports ;
- ▶ la principale collection de périodiques imprimés ;
- ▶ la principale collection d'ouvrages de recherche ;
- ▶ des travaux scientifiques et universitaires.

Les autres bibliothèques (Espace des langues, Musique, STAPS, Sciences Humaines, Sciences Sociales et Arts-Lettres-Communication) mettent à disposition des fonds axés sur l'actualité de l'enseignement dans ces disciplines et sur les programmes de concours, ainsi que des mémoires de Master.

Spécificités documentaires de certaines bibliothèques :

- ▶ la bibliothèque de Sciences Humaines dispose d'une testothèque ;
- ▶ la bibliothèque de Sciences Sociales dispose d'une cartotheque ;

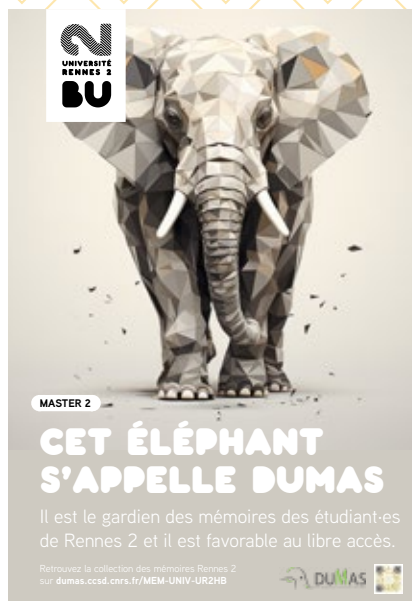




Les travaux universitaires et de recherche de l'université de Rennes 2 :

- ▶ Le SCD gère les archives institutionnelles qui permettent aux membres des laboratoires de l'université de déposer en accès ouvert leurs publications (portail Hal Rennes 2) et leurs données (entrepôt Recherche Data Govv). Les bibliothécaires se tiennent à leur disposition pour répondre à leurs questions et les aider dans leurs dépôts. Tous ces documents sont librement accessibles en ligne. Les thèses diffusables sur Internet sont également visibles dans le portail Hal.
- ▶ La Bibliothèque universitaire centrale conserve exhaustivement les thèses soutenues à Rennes 2. Depuis 2011, la version de référence est la version électronique, accessible sur internet ou en intranet au choix de l'auteur et du jury. Un exemplaire papier est également disponible pour l'emprunt.
- ▶ Les collections contiennent des Habilitations à Diriger des Recherches (HDR) dont le dépôt par l'auteur est encouragé.

- ▶ Une sélection de mémoires de recherche est consultable suivant les cas sur papier ou en ligne sur la plateforme Dumas. La couverture est variable selon les disciplines (dépôt volontaire ou demande des filières des master). Pour la conservation à long terme des mémoires imprimés, le SCD assure une représentativité chronologique et privilégie les documents portant sur des sujets locaux. Les rapports de stage ne sont pas conservés.



GESTION DES COLLECTIONS COURANTES

LA VIE DU DOCUMENT

ACHATS ET ABONNEMENTS

Pour les achats de documents imprimés, les critères sont en adéquation avec les domaines couverts, les enseignements et les axes de recherche :

- auteur reconnu dans son domaine de compétence ;
- contenu validé scientifiquement (éditeurs et collections reconnus) ;
- fraîcheur de l'information ;
- problématiques nouvelles (souvent pluri ou inter-disciplinaires) ;
- langue française en priorité sauf collections de langues et littératures étrangères, documentation recherche et demandes explicites des publics ;
- nombre d'exemplaires en fonction de l'importance du public, et de l'existence ou non du document sous forme numérique ;
- acquisition en un seul exemplaire des ouvrages de niveau recherche ;
- nouvelle édition sous réserve qu'il s'agisse d'une édition revue et corrigée, que les anciennes éditions aient été utilisées, que l'intérêt pour l'enseignement perdure ;

- nouveaux exemplaires pour remplacer les exemplaires détériorés.

Pour les bases de données, les ebooks et les périodiques, l'acquisition tient compte :

- de l'importance de la ressource pour les publics potentiels (notoriété du producteur, contenu validé scientifiquement) ;
- de la couverture équilibrée des besoins dans les disciplines ;
- des caractéristiques des interfaces : ergonomie, possibilité d'accès nomade, accès illimité ;
- de l'usage constaté en cas de renouvellement ;
- du coût.

Le SCD s'efforce de mener une politique de rationalisation des abonnements et de réduire au maximum les doublons.

LES SUGGESTIONS D'ACHAT

Les suggestions d'achat, accessibles pour tout usager inscrit, sont favorisées et prises en compte dans les meilleurs délais. Toute réponse négative est explicitée. Si la ressource

ne peut être acquise ni consultée à Rennes (ouvrage indisponible dans le commerce), l'utilisateur sera réorienté vers le service de Prêt entre bibliothèques (PEB) du SCD. Les demandes d'abonnement à des périodiques ou à des bases de données sont instruites en partenariat avec les acquéreurs des disciplines concernées.

DÉSHERBAGE

Le désherbage fait partie intégrante de tout fonctionnement normal d'une bibliothèque universitaire et a pour objectif d'offrir une documentation actualisée et attractive en lien avec les enseignements. Les documents sont retirés des rayonnages selon les critères suivants :

- ouvrages détériorés ou usés ;
- ouvrages dont le contenu est périmé, superficiel, en inadéquation avec le fonds ;
- anciennes éditions qui ne présentent plus d'intérêt ;
- collections disciplinaires niveau master qui ne correspondent plus aux enseignements, ni aux axes de recherche de l'université.
- exemplaires multiples et inutilisés.

DEVENIR DES DOCUMENTS RETIRÉS DU LIBRE-ACCÈS

- relocalisation dans un autre fonds du libre-accès ;
- relocalisation en magasin ;
- si les documents sont dans un état le permettant et si leur contenu présente un intérêt, ils sont proposés en don, tout au long de l'année universitaire, aux étudiants en partenariat avec des associations conformément à la loi Robert de décembre 2021 ;
- en dernier lieu, les documents trop abîmés ou obsolètes pour être proposés en don sont mis au pilon pour recyclage.

Les dons et les mises au pilon sont encadrés par la loi Robert et validés par l'université Rennes 2.

GESTION DES COLLECTIONS COURANTES

DONS ENTRANTS

Comme inscrit dans la Charte des dons du SCD, tout don est soumis à la rédaction d'une convention entre le donateur et le SCD.

Les critères d'acceptation d'un don sont définis par la Charte des dons :

- ▶ adéquation du don proposé aux collections existantes, aux publics universitaires, aux thématiques d'enseignement et de recherche de l'université Rennes 2 ;
- ▶ homogénéité et originalité des documents du don proposé (fonds spécialisé) ;
- ▶ bon état permettant d'intégrer les collections existantes sans traitement spécifique ;
- ▶ capacité de traitement (catalogage, conditionnement) par le SCD ;
- ▶ capacité de stockage et de conservation du don.

Le SCD ne peut s'engager sur un délai de traitement du don et une mise à disposition rapide. Enfin, le SCD se réserve le droit d'accepter tout ou partie du don ou de le refuser.

LES ACCÈS AUX COLLECTIONS

Le SCD privilégie le libre accès aux documents. La signalétique des collections facilite l'orientation du public dans les salles de lecture. La majorité des collections en libre accès est organisée selon la classification décimale Dewey, éventuellement préfixée d'une lettre indiquant la discipline à la BU Centrale. Cependant une partie des collections de recherche sont disponible sur demande, en accès différé.

- ▶ Le site web des BU donne accès à l'ensemble des documents possédés ou signalés par les BU, qu'il s'agisse de documents physiques ou électroniques ;
- ▶ Les documents imprimés, les HDR et les thèses sont signalés dans le catalogue du SCD ainsi que dans le catalogue collectif des bibliothèques universitaires françaises (le Sudoc, Système universitaire de documentation), et au niveau international dans le catalogue Worldcat ;
- ▶ Les mémoires sont signalés dans le catalogue local et Dumas ;
- ▶ Pour les ressources électroniques, la recherche est possible sur les ebooks, les revues, les articles et les chapitres. Une liste de

plateformes permet une découverte ou une interrogation avancée des bases ; une liste alphabétique d'ebooks et de revues est également accessible. Le site web donne également accès à de nombreuses ressources en texte intégral en accès ouvert pour tous.

- En dehors de ses outils propres, le SCD s'efforce de rendre visible ses collections dans les outils nationaux et internationaux des bibliothèques, dédiés aux chercheurs, ou participant à l'open access.

DROIT D'USAGE DES COLLECTIONS

- Les documents imprimés et électroniques sont soumis au droit de la propriété intellectuelle, au droit de reproduction (photocopie et numérisation) et de citation.
- En cas de capture numérique d'une page, l'usage de ce fichier doit rester limité à l'usage privé de l'utilisateur (pas de mise en ligne ou de reproduction dans un travail hors du droit de citation).
- Les documents audio et audiovisuels proposés sont achetés avec des droits d'usages incluant le prêt et/ou la consultation sur place. La diffusion des DVD en prêt est restreinte au cercle de famille.

- L'usage des documents électroniques est de surcroît encadré par des contrats signés avec les éditeurs.
- Les documents téléchargés sont limités à l'usage privé de l'utilisateur, pour l'étude ou la recherche.
- Le téléchargement massif est interdit (ex : numéro entier de périodique, ouvrage entier, téléchargement systématique d'une partie de base).
- Les clauses concernant les usages pédagogiques et la fouille de texte diffèrent selon les contrats. Contacter le service documentation électronique pour en savoir plus.

LE FONDS ANCIEN

Le SCD dispose d'un fonds ancien et patrimonial conservé en Réserve et composé de 34 000 ouvrages imprimés. Couvrant une période allant de la fin du XV^e siècle jusqu'à la Première guerre mondiale, il provient en partie des confiscations ayant suivi la loi de séparation de l'Église et de l'État (1905) et permet de replacer dans une perspective historique les domaines disciplinaires enseignés à l'université Rennes 2. On y trouve des ouvrages historiques, littéraires, religieux et juridiques, des atlas, des récits de voyages et des livres scientifiques qui reflètent par leur éclectisme la conception encyclopédique du savoir qu'avaient les anciennes bibliothèques. Le XVI^e siècle y est particulièrement bien représenté, illustrant, au-delà des textes, l'histoire du livre et de l'imprimerie. Les ouvrages bretons et la littérature britannique sont d'autres points forts du fonds ancien, qui offre également des documents dans de nombreuses langues européennes.

Une Réserve dite « moderne » complète la collection de livres anciens. Outre quelques fonds d'archives, elle accueille des livres rares et précieux des XX^e et XXI^e siècles : éditions originales, livres de bibliophilie, livres-objets et fac-similés soignés de manuscrits

étonnants. La bibliothèque conserve également un fonds de photographies stéréoscopiques sur plaques de verre.

Le caractère patrimonial de ces collections confère au SCD la double mission de les conserver dans des conditions garantissant leur préservation pour les générations futures, tout en les mettant à la disposition des publics. Cette collection s'enrichit annuellement. Si les documents peuvent être recherchés dans le catalogue général de la bibliothèque, leur consultation se fait selon des modalités particulières et uniquement sur place. Une sélection d'ouvrages liés à la Bretagne et aux mondes celtiques a été numérisée et est accessible en ligne.





LE FONDS DE CONSERVATION

Le fonds de conservation fait le trait d'union entre les collections courantes et le fonds ancien. On y trouve, entre autres, 21 000 documents (monographies et périodiques) antérieurs à 1915. Conservé dans les magasins et consultable sur place, il peut être alimenté par des documents ayant potentiellement vocation à devenir patrimoniaux.

LES PLANS DE CONSERVATION PARTAGÉE DES PÉRIODIQUES

Le SCD participe au Plan de Conservation Partagée des Périodiques de Bretagne (PCPP). Ce plan associe les bibliothèques universitaires et territoriales ainsi que les services d'archives de la région. L'ensemble de ces 170 titres de périodiques est signalé dans le catalogue national Sudoc.

Le SCD participe également au plan thématique national de Conservation Partagée des Périodiques à l'échelle nationale en histoire (près de 70 titres).

LE CABINET DU LIVRE D'ARTISTE

Le Cabinet du livre d'artiste, intégré en 2022 au SCD, constitue un fonds documentaire thématique consacré aux publications d'artistes. Il compte à ce jour près de 4 000 titres, répartis entre livres d'artistes, revues d'artistes, documents audiovisuels et documentation. Tous les livres du fonds, sauf exception indiquée au catalogue, sont consultables et empruntables par tous les inscrits. Ils sont référencés en ligne sur le catalogue du SCD.

En février 2018, le fonds du Cabinet du livre d'artiste a reçu le label « CollEx » (Collections d'excellence pour la recherche).



L'ÉVALUATION DES COLLECTIONS

L'évaluation des collections est le meilleur moyen de contrôler les dépenses, d'ajuster l'offre documentaire à la demande universitaire et d'optimiser l'accès à la documentation.

ÉVALUATION DE L'OFFRE ET DES USAGES

Le SCD s'assure que son offre documentaire est fortement articulée à l'offre de formation et à la recherche de l'université. Il collecte chaque année les données quantitatives et qualitatives lui permettant d'analyser son offre documentaire et les usages qui en sont faits, notamment :

- volumétrie des collections ;
- accroissement annuel ;
- nombre d'étudiants inscrits par disciplines ;
- nombre et caractéristiques des prêts à domicile ;
- nombre et caractéristiques des communications de documents en magasin ;
- nombre et caractéristiques des documents fournis en PEB ;
- taux de rotation des ouvrages ;
- statistiques relatives aux ressources en ligne : nombre de sessions, nombre de requêtes, nombre de documents téléchargés, etc.

ÉVALUATION DE LA DEMANDE

Cette évaluation peut s'appuyer sur les données suivantes :

- analyse des suggestions d'achat ;
- nombre et caractéristiques des demandes de PEB ;
- analyse des prêts, des demandes en magasin et des consultations sur place pour repérer les titres très utilisés et ajuster le nombre d'exemplaires ;
- statistiques de refus d'accès à la documentation en ligne ;
- enquêtes quantitatives et qualitatives de type focus group, entretiens avec des utilisateurs, questionnaires, etc.

Une synthèse de ces chiffres est signalée :

- dans l'Enquête sur les bibliothèques universitaires et les services documentaires de l'ESR (ESGBU) ;
- dans les rapports annuels du SCD ;
- en ligne via le site Tableau public.

Un bilan annuel est présenté en Conseil documentaire. Il permet de rendre compte de cette évaluation des collections.



Charte documentaire du SCD de l'Université Rennes 2

Impression :

mai 2024 par le
service reprographie
de l'Université.

Graphisme et photos :

BU Rennes 2

Le contenu de cette
charte est le résultat
de l'implication
de l'ensemble des
personnels des
bibliothèques.

Bibliothèques de l'Université Rennes 2

Place du recteur Henri
Le Moal - CS64302
35043 Rennes Cedex

bu.univ-rennes2.fr

